



Centre de santé scolaire de Greater Portland (SBHC) Questions fréquemment posées

Q : Quelles sont les écoles bénéficiant d'un centre de santé ?

R : À Portland : King Middle School, Deering High School, Portland High School, Casco Bay High School et PATHS.

À Westbrook : Westbrook High School

Q : Comment puis-je y inscrire mon enfant ?

R : Remplissez et signez le formulaire d'inscription. Le formulaire dûment rempli peut être remis au centre de santé de l'école, à l'infirmier/l'infirmière scolaire ou à l'enseignant principal.

Q : Est-ce que mon enfant peut être vu par le docteur si le formulaire d'inscription n'est pas signé par un des parents ?

R : Les élèves mineurs (moins de 18 ans*) du Centre de santé scolaire doivent présenter un formulaire d'inscription signé avant de pouvoir être vus par un docteur. L'autorisation verbale d'un parent ou d'un tuteur est autorisée une seule fois. Le formulaire d'inscription rempli et signé doit être renvoyé avant que tout autre service soit fourni. Le formulaire d'inscription tient lieu d'autorisation pour qu'un mineur reçoive des services médicaux et psychologiques.

*Un enfant mineur peut donner son accord pour tout traitement médical, mental, dentaire et toute autre aide médicale si celui-ci :

1. Vit seul ; est sans soutien parental
2. Est marié
3. Est un membre des forces armées
4. A été émancipé

Si l'élève a plus de 18 ans, il ou elle peut remplir et signer le formulaire d'inscription pour bénéficier des services du Centre de santé scolaire.

Q : Qu'est-ce qu'une visite confidentielle ?

R : Les élèves inscrits au Centre de santé scolaire bénéficient de services confidentiels (à moins qu'ils choisissent d'inclure leurs parents dans leurs soins et donnent leur permission pour le faire). Les services suivants peuvent être reçus sans autorisation parentale supplémentaire et les consultations sont considérées confidentielles :

- Consultations concernant la contraception
- Dépistage et traitement du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Abus de drogues et d'alcool
- Consultations prénatales et services de prise en charge de l'accouchement
- Soins ambulatoires de santé mentale

Q : Dois-je inscrire mon enfant s'il/elle est déjà un patient établi de Greater Portland Health ?

R : Oui, le formulaire d'inscription nous autorise à examiner votre enfant en l'absence d'un parent.

Q : Des élèves sans assurance médicale peuvent-ils consulter le Centre de santé scolaire ?

R : Oui, à condition qu'ils aient rempli le formulaire d'inscription.

Q : Est-ce que je recevrai une facture si mon enfant n'est pas assuré ?

R : Si votre enfant n'est pas couvert par un régime d'assurance, un conseiller financier de Greater Portland Health vous contactera pour prendre rendez-vous et examiner avec vous les tarifs dégressifs proposés avant de vous envoyer une facture.

Q : Pourquoi demandez-vous des renseignements sur les revenus du ménage sur le formulaire d'inscription ? Puis-je refuser de répondre à cette question ?

R : Greater Portland Health est tenu de déclarer les niveaux de revenu de ses patients pour avoir droit à un financement. Ces informations ne sont pas partagées et n'influencent en rien les soins dispensés aux patients. Oui, vous pouvez refuser de fournir des renseignements sur vos revenus.

Q : Quelle est la différence entre un infirmier/une infirmière scolaire et le centre de santé ?

R : L'infirmier/l'infirmière scolaire évalue les problèmes médicaux pour déterminer si l'enfant a besoin de consulter un professionnel de santé primaire. Les infirmiers/infirmières scolaires sont en mesure d'effectuer les tâches suivantes : évaluation des obstacles à l'apprentissage, examen du statut d'immunisation, triage ou traitement en cas d'accidents ou de maladies, administration de médicaments et soutien de la réussite scolaire au moyen de plans d'enseignement personnalisés (IEP, Individualized Educational Plans) et de plans de soins de santé personnalisés (IHP, Individualized Healthcare Plans).

Les centres de santé scolaires offrent un point d'entrée et une source de soins primaires pour les enfants et emploient des prestataires de soins médicaux (c-à-d, médecins, infirmiers/infirmières praticiens/praticiennes et auxiliaires médicaux). Les élèves inscrits peuvent établir Greater Portland Health comme centre de santé principal, ce qui leur donne accès à des soins coordonnés et accessibles toute l'année. Si un médecin traitant a été établi ailleurs, les prestataires du Centre de santé scolaire coordonneront les soins avec le médecin traitant de l'enfant. L'emplacement du centre au sein des écoles permet de prendre rendez-vous facilement et simplifie l'accès aux soins.

Q : Quels sont les services offerts au sein des Centres de santé scolaires ?

R : Les services offerts comprennent des certificats médicaux pour les activités sportives, un diagnostic et un traitement de maladies bénignes, la gestion de pathologies chroniques, les vaccinations, des consultations en matière de santé mentale et des soins de santé reproductive.

Q : Les patients doivent-ils d'abord consulter l'infirmier/l'infirmière scolaire ou se rendre directement au centre de santé ?

R : Les élèves peuvent choisir où ils souhaitent se rendre en premier. Un élève peut se rendre à tout moment au Centre de santé scolaire sans rendez-vous, pendant les heures d'ouverture. Des rendez-vous peuvent aussi être pris par l'infirmier/l'infirmière scolaire ou l'élève. Il est possible également de prendre rendez-vous à l'avance.

Q : Mon enfant peut-il consulter le Centre de santé scolaire s'il ne fréquente pas l'école où se trouve le centre ?

R : L'enfant doit être inscrit à l'école pour pouvoir utiliser le centre médical de cet établissement. Il peut consulter les autres centres de Greater Portland Health (appelez le 874-2141 poste 8402 pour en savoir plus).

Q : Est-ce que je vais devoir réinscrire mon enfant chaque année ?

R : Oui. Nous aurons besoin de mettre à jour son historique de santé et la signature concernant la politique de confidentialité.

Q : Qu'advient-il si mon enfant a besoin de soins médicaux en-dehors des heures de classe ?

R : Si Greater Portland Health est le principal prestataire de soins de votre enfant, veuillez appeler le 874-2141. Sinon, nous vous recommandons d'appeler le prestataire de santé primaire de votre enfant.

Q : Est-ce que mon enfant pourra consulter des prestataires du SBHC pendant les périodes d'enseignement à distance ou des horaires scolaires modifiés (en raison du Covid-19 par exemple) ?

R : Oui. Les prestataires pour tous les services du SBHC ont la capacité de tenir des téléconsultations (par Zoom ou téléphone) avec les patients. Une adresse électronique à jour doit figurer sur le formulaire d'inscription.

Questions ? Contactez Vaneesa Woodward, directrice du programme du Centre de santé scolaire (207) 874-2141 poste 8402 ou par courriel à l'adresse suivante : vwoodward@greaterportlandhealth.org